



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 juin 2023 (débat public sur la pétition publique 2519) et des réunions des 21, 26 et 30 juin 2023**
2. **Analyse de demandes de pétition publique reformulées, de demandes de pétition publique précédemment restées en suspens, de nouvelles demandes de pétition publique ainsi que de pétition ordinaire**
3. **Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Max Hengel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Max Hengel

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 juin 2023 (débat public sur la pétition publique 2519) et des réunions des 21, 26 et 30 juin 2023**

L'ensemble des projets de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. **Analyse de demandes de pétition publique reformulées, de demandes de**

pétition publique précédemment restées en suspens, de nouvelles demandes de pétition publique ainsi que de pétition ordinaire

La Commission des Pétitions procède à l'analyse de l'ensemble des demandes de pétition publique et ordinaire figurant à l'ordre du jour.

• DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉES

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique reformulées suivantes :

*Demande de pétition publique **2764** – Les crimes contre l'Economie doivent être punis plus sévèrement*

Dépôt: le 12.05.2023 à 12:38

Pétitionnaire: Monsieur Leo Benkel

*Demande de pétition publique **2778** – Reduktioun vun den Walperioden fir Gemengen an Chamberwalen ëm een Joer.*

Dépôt: le 25.05.2023 à 17:04

Pétitionnaire: Monsieur Romain Reiter

*Demande de pétition publique **2787** – Introduction d'un programme de prévention de la dépression dans toutes les écoles secondaires luxembourgeoises et mise en place d'un programme obligatoire qui enseigne aux enfants comment prendre soin d'eux-mêmes et de leur santé mentale.*

Dépôt: le 02.06.2023 à 09:20

Pétitionnaire: Madame Florence Bonnefoux

*Demande de pétition publique **2805** – Adaptation du paiement d'impôts, voir imputer des impôts aussi sur les frais de représentation des députés/ministres à la hauteur du revenu complet et non comme actuellement seulement sur le traitement de base.*

Dépôt : le 14.06.2023 à 14:42

Pétitionnaire : Monsieur Steve Schmitz

A REFORMULER

La Commission des Pétitions décide d'adresser une nouvelle demande de reformulation à l'auteur de la demande de pétition publique reformulée suivante :

*Demande de pétition publique **2809** – Aide-soignant soll fir dei Arbescht wou am Alldaag gelescht gedd, dementspreechend Bezuhlt gin.*

Dépôt : le 16.06.2023 à 16:22

Pétitionnaire : Monsieur Bryan Jaeger

Motivation :

Am Titel vun enger ëffentlecher Petitioun sollen sech keng Schreiffeeler befannen. Am Text vun der Petitioun sollen Schreiffeeler och vermeit ginn.

Deementspreechend géif d'Kommissioun de Petitiounär bidden den Titel vun senger Petitioun esou ëmzeformuléieren: „Aide-soignanteë sollen fir déi Aarbecht déi si am Alldag leeschten, deementspreechend bezuelt ginn.“

- **DEMANDE DE PÉTITION PUBLIQUE PRÉCÉDEMMENT EN SUSPENS**

À la demande du pétitionnaire, la Commission des Pétitions a décidé de procéder à la clôture de la demande de pétition publique suivante :

*Demande de pétition publique **2762** – Améliorer et moderniser les solutions de paiement du parking à Luxembourg*

Dépôt: le 11.05.2023 à 17:51

Pétitionnaire: Monsieur Sébastien Delmas

- **NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2812** – Supprimer les sections première classe dans les trains nationaux.*

Dépôt : le 21.06.2023 à 17:33

Pétitionnaire : Monsieur Dermot Crowley

*Demande de pétition publique **2816** – Protection de l'environnement : interdire les vols d'avion de moins de 2 heures au départ de Luxembourg.*

Dépôt : le 26.06.2023 à 12:45

Pétitionnaire : Monsieur Allal Boussata

*Demande de pétition publique **2818** – Intégration et Remboursement des Soins Chiropratiques dans la Couverture de l'Assurance Maladie au Luxembourg : Un Pas Vers un Avenir Plus Sain"*

Dépôt : le 27.06.2023 à 19:59

Pétitionnaire : Monsieur Lars Thybaert Mogensen

*Demande de pétition publique **2820** – Carafes d'eau gratuites dans les restaurants*

Dépôt : le 29.06.2023 à 08:14

Pétitionnaire : Madame Sophie Faber

*Demande de pétition publique **2826** – Rendre les rapports des assistantes sociales du scass à transmettre au juge transparents - à la portée des familles concernées et signés par elles dans l'intérêt de tous .*

Dépôt : le 01.07.2023 à 23:16

Pétitionnaire : Madame Estelle Massé

*Demande de pétition publique **2827** – En avion, Accepter les chiens en cabine, peu importe la taille. Pouvoir acheter un siège à son chien.*

Dépôt : le 03.07.2023 à 07:55

Pétitionnaire : Madame Tania Dos Santos

*Demande de pétition publique **2829** – Augmenter la sécurité de tous les utilisateurs des pistes cyclables*

Dépôt : le 03.07.2023 à 16:33

Pétitionnaire : Monsieur Bernard Vidali

*Demande de pétition publique **2833** – Ambulance pour animaux domestiques pour tout le Luxembourg.*

Dépôt : le 06.07.2023 à 22:13

Pétitionnaire : Monsieur Arsène Kreins

*Demande de pétition publique **2836** – Création de cimetières pour animaux domestiques au sud du pays : tout animal de compagnie a le droit d'être enterré et de reposer en paix.*

Dépôt : le 11.07.2023 à 10:15

Pétitionnaire : Madame Daniela Domingos Dos Santos

*Demande de pétition publique **2837** – Aféierung vun enger Scholdenbrems.*

Dépôt : le 12.07.2023 à 11:18

Pétitionnaire : Monsieur Romain Reteir

*Demande de pétition publique **2838** – Fir méi juristesch Konsequenzen bei all Zort vun Diskriminatioun, Gewalt, Mobbing, Stalking an Hate Speech.*

Dépôt : le 13.07.2023 à 14:51

Pétitionnaire : Madame Zoe Evans

*Demande de pétition publique **2840** – Fir d'Entlaaschtung vu medizineschem Personal, a Schafe vun neie Servicer dass Famillje mat beanträchtegte Kanner déi néideg Ënnerstëtzung fannen.*

Dépôt : le 17.07.2023 à 22:00

Pétitionnaire : Madame Vicky Wishof

*Demande de pétition publique **2841** – Congé de paternité - 25 jours*

Dépôt : le 18.07.2023 à 08:45

Pétitionnaire : Monsieur Emmanuel Becker

*Demande de pétition publique **2844** – Ophiewung vum Bauconge.*

Dépôt : le 19.07.2023 à 12:49

Pétitionnaire : Monsieur Martin Heynen

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2825** – Maulwurf*

Dépôt : le 01.07.2023 à 11:22

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Weis

Motivation :

La pétition 2825 est jugée farfelue, dénuée de sens et difficilement compréhensible.

*Demande de pétition publique **2828** – Einführung von Negativstimmen im luxemburgischen Wahlsystem - Mittel zur Darstellung des Wählerwillens*

Dépôt : le 03.07.2023 à 11:45

Pétitionnaire : Madame Michèle Nadine Kremer

Motivation :

La pétition 2828 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2656 – *NEINSTIMMEN bei WAHLEN erlauben / Introduire un VOTE NÉGATIF lors des ÉLECTIONS* déposée le 23.02.2023. Partant, la pétition 2828 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2832** - Ich Braun Romain , der Unterzeichnete, schreibe diese Petition, um die Einführung des chinesischen TikTok-Modells in Luxemburg zu fordern. Ich bin der Meinung, dass dieses Modell dazu beitragen würde, die Verbreitung von gewalttätigen Videos in den sozialen Medien zu reduzieren und junge Menschen dazu zu ermutigen, sich auf den Sinn des Lebens zu konzentrieren und sozial engagiert zu sein.*

Dépôt : le 06.07.2023 à 10:44

Pétitionnaire : Monsieur Romain Braun

Motivation :

La pétition 2832 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2797 – *Interdiction du réseau Social TIKTOK au Luxembourg* déposée le 09.06.2023. Partant, la pétition 2832 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2834** – Acte de Naissance gratis*

Dépôt : le 06.07.2023 à 22:20

Pétitionnaire : Monsieur Jay Karger

Motivation :

La pétition 2834 ne relève pas d'une compétence étatique, mais dépend de l'autonomie communale. Partant, celle-ci est à transmettre au Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL).

*Demande de pétition publique **2835** – plaque immatriculation personnalisée (esou wei an der Belge)*

Dépôt : le 10.07.2023 à 07:20

Pétitionnaire : Monsieur Serge Besch

Motivation :

La pétition 2835 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2705 – *Demande de personnalisation complète des plaques d'immatriculation* déposée le 15.03.2023. Partant, la pétition 2835 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

A REFORMULER

La Commission des Pétitions décide d'adresser une demande de reformulation aux auteurs respectifs des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2813** – Klimaanlaag an all Klassen*

Dépôt : le 22.06.2023 à 19:40

Pétitionnaire : Monsieur Semin Alic

Motivation :

-D'ëffentlech Petitioun muss sou formuléiert sinn, datt den Lieser einfach verstoen kann wat genau gefrot ass. Deementspriechend géif d'Kommissioun de Petitionär bidden seng Petitioun méi déifgrënneg ze faassen an z'argumentéieren.

Et muss zemools eng Motivatioun vun allgemengem Interessi dobäi stoen. Och den Titel muss ausgeschriwwen ginn fir datt een kloer versteet wat d'Zil ass: et sollen Klimaanlagen an all Klassenäill installéiert ginn.

-D'ëffentlech Petitioun muss sech op en Thema vun allgemengem Interessi bezéien. Deementspriechend ass eng Referenz op perséinlech Erfahrungen oder d'Benotzen vu perséinleche Pronomen net erlaabt. D'Motivatioun vun der Petitioun muss also ëmformuléiert ginn esou datt direkt Referenzen op perséinlech Erfahrungen a perséinlech Pronomen („ech“, „mir“, etc.) ewech geholl ginn.

*Demande de pétition publique **2814** – Ayant le Permis Moto AM hausser un peu de puissance puisque c'est dangereux de rouler a deux avec 15 km/h en montant une colline on ne tient pas trop bien l'équilibre pendant 2 ans*

Au lieu du permis A100/A1 donc a partir de 18 ans avec 8 heures de pratique passer de suite sur A2 avec au moins 50 KW un an et 7 heures de cours pratique

Dépôt : le 26.06.2023 à 08:31

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Weis

Motivation :

-L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition. Ainsi, il est demandé au pétitionnaire de raccourcir l'intitulé afin de faciliter sa compréhension par le grand public.

-Le but de la pétition ainsi que la motivation d'intérêt général de la pétition doivent être étoffés et l'argumentaire doit être développé. Ils doivent permettre au lecteur de comprendre aisément ce qui est demandé par la pétition.

*Demande de pétition publique **2815** – Cependant réduire les puissance a max 125 KW la puissance du permis B au lieu de lâcher les jeunes conducteurs avec bruit et 300 a 500 CV pendant 2 ans Ceci sauverait la vie de beaucoup de jeunes*

Dépôt : le 26.06.2023 à 08:36

Pétitionnaire : Monsieur Patrick Weis

Motivation :

-L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition. Ainsi, il est demandé au pétitionnaire de raccourcir l'intitulé afin d'améliorer sa compréhension par le grand public. De plus, il n'est pas recommandé de débiter l'intitulé par le terme « cependant ».

-Le but de la pétition ainsi que la motivation d'intérêt général de la pétition doivent être étoffés et l'argumentaire doit être développé. Ils doivent permettre au lecteur de comprendre aisément ce qui est demandé par la pétition.

*Demande de pétition publique **2817** – Une loi pour réglementer l'accès des candidats sur les listes citoyennes*

Dépôt : le 27.06.2023 à 13:39

Pétitionnaire : Monsieur Steve Schmitz

Motivation :

L'établissement d'une restriction des personnes autorisées à se présenter sur une liste de citoyenne implique nécessairement une modification de la Constitution. Ainsi, la Commission des Pétitions demande au pétitionnaire d'indiquer clairement dans sa pétition, et surtout dans l'intitulé de celle-ci, qu'il demande à modifier la Constitution afin de réglementer l'accès des candidats aux listes citoyennes et d'interdire cet accès aux personnes membres d'un parti politique luxembourgeois.

*Demande de pétition publique **2819** – Dash-Cam*

Dépôt : le 28.06.2023 à 19:12

Pétitionnaire : Madame Linda Klaes

Motivation :

D'ëffentlech Petitioun muss sou formuléiert sinn, datt den Lieser einfach verstoen kann wat genau gefrot ass. Deementspriechend géif d'Kommissioun de Petitionär bidden den Titel ëmzeformuléieren fir datt een kloer versteet wat d'Zil ass: Dash-Cams sollen erlaabt ginn an och als Beweis kënnen benotzt ginn.

*Demande de pétition publique **2821** – Wahlpflicht ofschaffen*

Dépôt : le 29.06.2023 à 09:38

Pétitionnaire : Monsieur Fernand Pott

Motivation :

D'ëffentlech Petitioun muss sou formuléiert sinn, datt den Lieser einfach verstoen kann wat genau gefrot ass. Deementspriechend géif d'Kommissioun de Petitionär bidden seng Petitioun méi déifgrënneg ze faassen an z'argumentéieren.

Zemools muss den Titel ausgeschriwwen ginn fir datt een kloer versteet wat den Zil ass: d'Walpflicht soll ofgeschafft ginn. D'Zil an d'Motivatioun vun allgemengem Interessi sollen méi ausféierlech geschriwwen ginn.

*Demande de pétition publique **2823** – Pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé des chauffeurs de bus, chaque arrêt considéré comme Terminus doit disposer d'une Toilette, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.*

Dépôt : le 29.06.2023 à 12:46

Pétitionnaire : Monsieur Patrick De Jesus Dos Santos

Motivation :

-La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler/généraliser de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

-La Commission prie également le pétitionnaire, dans la mesure du possible, de supprimer les termes « problèmes urinaires » et de les remplacer par une autre expression.

*Demande de pétition publique **2831** – Changer le test de dépistage de drogue pour récupérer le permis de conduire*

Dépôt : le 05.07.2023 à 23:32

Pétitionnaire : Monsieur Gil Spautz

Motivation :

-La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but de la pétition est donc à reformuler/généraliser de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

-La pétition publique ne peut contenir de fausses informations ou des informations ne pouvant être vérifiées. En l'espèce, des recherches effectuées par le service de la Commission des Pétitions, il résulte qu'en matière de récupération du permis de conduire, les tests capillaires sont régulièrement pratiqués en Allemagne et qu'en France, le juge est en droit de demander un test capillaire s'il l'estime utile. En conséquence, la Commission demande au pétitionnaire de soit supprimer les références à la France et à l'Allemagne, soit de citer la source de ces informations.

-En outre, la Commission estime que l'utilisation du terme « victimes » n'est pas tout à fait appropriée dans la motivation d'intérêt général de la pétition. En conséquence, il est recommandé au pétitionnaire de reformuler cette phrase. Il ne s'agit, toutefois, pas d'une obligation.

*Demande de pétition publique **2839** – Enlever la taxe sur les boissons dites "alcopops" au Luxembourg*

Dépôt : le 17.07.2023 à 08:50

Pétitionnaire : Monsieur Lex Knoop

Motivation :

La pétition publique ne doit pas contenir une référence directe à une autre pétition, ni à un pétitionnaire. En ce sens, le pétitionnaire est prié de retirer le numéro de la pétition citée et le nom du pétitionnaire de la motivation de l'intérêt général. En revanche, il est permis de recopier le texte de la pétition initiale.

*Demande de pétition publique **2842** – Petitioun fir Helefen vun Klein Gewerben SARL-S während den eischten 5 Joer*

Dépôt : le 18.07.2023 à 15:38

Pétitionnaire : Monsieur Kay Weber

Motivation :

-D'ëffentlech Petitioun muss sech op en Thema vun allgemengem Interessi bezéien. Deementspriedend ass eng Referenz op perséinlech Erfarungen oder d'Benotzen vu perséinleche Pronomen net erlaabt. D'Motivatioun vun der Petitioun muss also ëmformuléiert ginn esou datt direkt Referenzen op perséinlech Erfarungen a perséinlech Pronomen („ech“, „mir“, etc.) ewech geholl ginn.

-Am Titel vun enger ëffentlecher Petitioun sollen sech keng Schreiffeeler befannen. Deementspriedend géif d'Kommissioun de Petitiounär bidden den Titel vun senger Petitioun esou ëmzeformuléieren: „Petitioun fir datt SARL-S während deenen éischten fënnef Joer gehollef kréien.“

Échange de vues

Étudiant la recevabilité de la *demande de pétition publique 2817 – Une loi pour réglementer l'accès des candidats sur les listes citoyennes*, Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf se demande si celle-ci n'est pas susceptible de porter atteinte à la liberté politique des citoyens. Il indique comprendre les préoccupations exprimées par le pétitionnaire, mais se montre néanmoins réticent à admettre une pétition qui limite la liberté politique. Madame la Présidente Nancy Arendt indique que dans l'hypothèse où la mise en œuvre des revendications du pétitionnaire entraînerait nécessairement une modification de la Constitution, il est impératif que cela soit mentionné clairement dans le texte. Elle souhaite savoir si tel est le cas en l'espèce. Monsieur le Député Marc Goergen est d'avis que l'objet de cette pétition est en conflit avec la Constitution et avec le principe de démocratie. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf précise que le fait d'être membre d'un parti politique constitue une liberté individuelle. Or, en l'espèce, la pétitionnaire souhaiterait interdire aux personnes membres d'un parti politique de se porter candidat sur une liste citoyenne. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf considère que le pétitionnaire est en droit de demander cela bien qu'il s'agisse d'une démarche insensée. Monsieur le Député Gusty Graas admet que la demande de pétition 2817 implique une ingérence dans les libertés individuelles et politiques, mais que le pétitionnaire est libre de le solliciter dans le cadre d'une pétition publique. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo entreprend de lire à voix haute les articles 27¹ et 64² de la Constitution. La Constitution ne pose aucune condition au droit de vote actif au-delà de celles énumérées à l'article 64. En conséquence, d'après l'orateur, la mise en œuvre des revendications exprimées dans la pétition publique 2817 nécessiterait une modification de la Constitution. Madame la Présidente Nancy Arendt rappelle que, par le passé, la Commission des Pétitions a jugé que lorsqu'une pétition demande, au fond, une modification de la Constitution, il faut que cela soit indiqué dans la pétition afin que les lecteurs puissent décider de signer ou de ne pas signer en connaissance de cause. Monsieur le Député Gusty Graas, en revanche, considère qu'il n'est pas justifié de demander à un pétitionnaire d'énumérer d'identifier tous les textes normatifs qu'il souhaite faire amender par le biais de sa pétition. Madame la Présidente Nancy Arendt clarifie que ladite règle ne vaut que pour la Constitution. En outre, dans l'intitulé, le pétitionnaire fait référence à une simple « loi » alors qu'en réalité, il s'agirait d'une modification de la Constitution.

La Commission des Pétitions décide, à la majorité, d'adresser une demande de reformulation au pétitionnaire. Messieurs les Députés Gusty Graas et Jean-Marie Halsdorf s'abstiennent.

Ouvrant le débat sur la recevabilité de la *demande de pétition publique 2831 – Changer le test de dépistage de drogue pour récupérer le permis de conduire*, Madame la Présidente Nancy Arendt indique que, contrairement à ce qu'affirme le pétitionnaire, en France, un test capillaire peut être demandé en cas de doute et qu'en Allemagne, les tests capillaires sont pratique courante. De plus, l'oratrice considère que le terme « victimes » n'est guère approprié dans le contexte de la présente pétition. Il s'agit d'une pétition délicate et il serait dangereux de la déclarer recevable, estime Madame la Présidente. Monsieur le Député Marc Hansen semble comprendre que pour récupérer son permis de conduire, la personne doit démontrer qu'elle ne consomme pas de substances psychoactives. Des recherches effectuées par le secrétariat de la Commission, il ressort que le test capillaire est le seul qui permet de retracer la consommation de produits stupéfiants sur un plus long laps de temps.

¹ Article 27 de la Constitution : « Les partis politiques concourent à la formation de la volonté populaire et à l'expression du suffrage universel. Ils expriment le pluralisme démocratique. »

² Article 64 de la Constitution : « (1) Pour être électeur, il faut être Luxembourgeois et être âgé de dix-huit ans.

(2) Pour être éligible, il faut en outre être domicilié au Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Les juridictions peuvent, dans les cas prévus par la loi, prononcer l'interdiction du droit de vote et d'éligibilité. »

Il en résulte que la prescription de tests capillaires est sensée. Cependant, la revendication du pétitionnaire n'est pas illégitime et l'orateur ne voit aucune raison justifiant son refus. Monsieur le Député Gusty Graas indique partager l'avis de l'orateur précédent : chacun a le droit à ses convictions, mais le droit du pétitionnaire doit être respecté. Madame la Présidente Nancy Arendt indique qu'en tout état de cause, la pétition doit être reformulée en raison des références à l'Allemagne et à la France et de la forme personnelle.

EN SUSPENS

Les demandes de pétition publique sont placées en suspens lorsque la Commission des Pétitions requiert davantage d'informations (soit de la part du pétitionnaire, soit de la part de l'organisme compétent) ou bien une recherche plus approfondie du sujet pour se prononcer sur la recevabilité desdites demandes de pétition publique. L'analyse de la recevabilité des demandes de pétition publique en suspens est renvoyée à la prochaine réunion de la commission sous réserve que celle-ci dispose des informations complémentaires requises d'ici là.

*Demande de pétition publique **2824** – Eropstufven vun der Aide-soignante vum C3 op C4*

Dépôt : le 29.06.2023 à 20:26

Pétitionnaire : Madame Joy Bahr

Motivation :

La demande de pétition publique 2824 présentant une thématique similaire à celle de la demande de pétition publique 2809, la Commission décide de donner priorité à la pétition déposée en premier et place la pétition publique 2824 en suspens jusqu'à ce que l'initiateur de la pétition publique 2809 soumette une reformulation de sa pétition ou que le délai de réponse d'un mois soit écoulé.

• **NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité de l'ensemble des demandes de pétition ordinaire figurant à l'ordre du jour.

Numéro de la pétition ordinaire	Ministère(s) au(x)quel(s) la Commission décide d'adresser une demande de prise de position
2830	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
2843	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

3. Divers

La présente réunion étant la dernière de la Commission avant la pause estivale de la Chambre des Députés, Madame la Présidente Nancy Arendt souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des membres de la Commission pour leur collaboration et leur participation qui ont permis à la Commission des Pétitions de faire face à la charge de travail accrue en raison du nombre croissant de pétitions.

Madame la Présidente adresse également ses remerciements aux membres de l'Administration parlementaire déployés auprès de la Commission des Pétitions pour leur professionnalisme et leur bon travail.

Enfin, l'oratrice salue les progrès intervenus au cours de la présente période de législature au niveau des pétitions. Elle souligne notamment la mise en place du nouveau site Internet, le développement de critères objectifs en matière de recevabilité des pétitions, l'amélioration de l'encadrement des débats publics ainsi que de leur couverture par la presse nationale.

Luxembourg, le 24 juillet 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact